

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse



Plan Local d'Urbanisme

Commune de

BOULIGNY

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU
APPROUVE par délibération
du Conseil Municipal
en date du :



Maître d'Ouvre :
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA MEUSE**
Service Urbanisme Habitat
Unité Planification
Père Braetler
14 rue Antoinette Durieux
BP 10091
59012 BAR-LE-DUC Cedex

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat, développement durable
Prévention des risques (inondations, transports et mer)

Présent
pour
l'avenir

Plan dressé le : 20/10/2010

Echelle



Supports : © IGN @ _BD CARTO _BD SCAN 25-2007
Conception : DDT 55 - SUH - Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées)

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
(20KV - Données © ERDF Juillet 2009 / > 20KV - Données © RTE)

INT1 Servitudes au voisinage des cimetières

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles
et des plans de prévention des risques miniers. Voir dossier PPRm en annexe

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection
contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
(LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)

T4 Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civils et militaires)

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)

T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement
concernant des installations particulières (Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome)

POUR INFORMATION :

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2008)

Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv)
à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

Limite du territoire communal

Limite du territoire départemental

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

